

WALLONIE

GAÏA

Voice of the Voiceless



MEMORANDUM 2024  
**10 POINTS D'ACTION POUR  
UNE COMMUNE RESPECTUEUSE  
DES ANIMAUX**

Élections Communales



GAIA s'adresse aux autorités locales et aux partis politiques, en proposant dix priorités visant à faire de chaque commune une entité respectueuse des animaux.













# MEMORANDUM

## 10 POINTS D'ACTION POUR UNE COMMUNE RESPECTUEUSE DES ANIMAUX

Bien que le bien-être animal soit une compétence régionale, l'autorité communale demeure néanmoins responsable de plusieurs thématiques importantes en la matière telles que la gestion des animaux errants, les événements impliquant des animaux ou encore la gestion des cas de négligence et de maltraitance.

Les citoyens attachent une importance croissante au bien-être animal. Les villes et communes qui élaborent une politique cohérente et proactive répondent ainsi à cette demande grandissante. Cet engagement des communes peut véritablement faire la différence et améliorer significativement la vie de milliers d'animaux.

### 10 POINTS D'ACTION

-  Plan communal du Bien-être Animal
-  Référent Bien-être animal
-  Police des animaux
-  Sensibilisation au bien-être des animaux et à leur intégration
-  Alternatives végétaliennes
-  Chats errants
-  Une gestion éthique pour tous les animaux
-  Expositions et divertissements
-  Feux d'artifice
-  Abattage à domicile

# 1



## Plan communal du Bien-être animal

**Le Bien-être animal doit être reconnu localement comme une compétence distincte et à part entière.**

Cela signifie que l'échevin(e) du Bien-être animal doit assumer pleinement sa compétence, au-delà d'un simple titre symbolique. Il s'agit d'établir un plan communal du Bien-être animal pour avoir une vision globale de la situation dans la commune. Parallèlement, un plan de communication et de sensibilisation doit être mis en place pour assurer une diffusion régulière et continue des informations auprès des citoyens, et un budget adapté doit être consacré au bien-être animal.

Ce plan communal recensera plusieurs points **indispensables** à toute politique qui se veut cohérente et efficace :

- ▶ **Analyse du budget** alloué aux différents projets et élaboration d'un budget prévisionnel ;
- ▶ **Évaluation des mesures et initiatives existantes** en vue d'objectiver les résultats de celles-ci et de les adapter si nécessaire ;
- ▶ **Planification des nouvelles initiatives** éventuelles à mettre en œuvre, en fonction des besoins identifiés ;
- ▶ **État des lieux des collaborations** avec les acteurs concernés (refuges et associations de protection animale, zones de police, Bruxelles Environnement, CPAS, etc.) ;
- ▶ **Élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation** relatif aux initiatives communales et visant à sensibiliser au respect du bien-être animal. ;
- ▶ Etc.

“ Une communication efficace ainsi qu'une coopération étroite entre les acteurs locaux sont essentielles pour lutter contre la maltraitance animale.”



# 2



## Référent Bien-être animal

La désignation d'un(e) référent(e) spécifiquement dédié(e) à la thématique du bien-être animal, au sein de l'administration communale et en complément d'un(e) échevin(e) ou d'un bourgmestre chargé(e) de cette compétence, est essentielle.

Cette personne-ressource, maîtrisant les diverses législations et les procédures liées à la gestion des cas de négligence et de maltraitance, **centralise les informations et constitue le point de contact de la commune** pour les citoyens, la police, les associations de protection animale et l'administration régionale en charge du bien-être animal. Elle **participe activement à la mise en œuvre des décisions politiques en matière de bien-être animal** et assure la diffusion d'informations au sein de la commune. Sans forces vives et ressources nécessaires, les paroles ne peuvent être traduites en actions.

“ Cet expert, qui maîtrise la législation relative au bien-être animal, centralise toutes les informations.”





# 3



## Police des animaux

La création d'une cellule dédiée au bien-être animal, ou, à minima, la désignation d'un fonctionnaire de police spécialisé dans cette matière, est indispensable pour garantir une application efficace de la législation. La personne en charge du bien-être animal sera un interlocuteur privilégié, maîtrisant la législation en vigueur, les différentes infractions, les procédures à suivre ainsi que les mesures à prendre en cas de négligence ou de maltraitance animale.

**La communication et les échanges réguliers avec les autres acteurs du secteur sont également essentiels** pour lutter efficacement contre la négligence et la maltraitance.

Par ailleurs, **les agents de quartier ont également un rôle crucial à jouer**, notamment en matière de **prévention et de détection** des situations potentiellement problématiques. À cet effet, il est demandé de mettre en œuvre des protocoles spécifiques applicables dans le cadre de leurs missions. Par exemple, en incluant lors des visites domiciliaires un contrôle systématique de la situation des animaux et du respect de la législation en vigueur.



# 4

## Sensibilisation au bien-être des animaux et à leur intégration



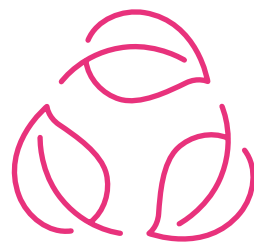
**Assurer le respect des animaux dans le monde de demain passe par la sensibilisation de tous. Les communes, en raison de leur proximité avec les habitants, jouent un rôle crucial dans la promotion de l'intégration et du respect des animaux.**

- ▶ **Sensibilisation des citoyens** à travers des événements et des campagnes de communication abordant des thèmes essentiels tels que la stérilisation obligatoire des chats, les responsabilités des propriétaires d'animaux, l'adoption en refuge ainsi que la connaissance des lois en vigueur.
- ▶ **Sensibilisation des enfants par le biais** d'activités pédagogiques visant à encourager le développement d'une relation respectueuse et responsable envers les animaux. Cette approche met en avant les besoins des animaux avant les envies et le plaisir des enfants. Cela implique de proscrire la présence d'animaux en classe (hamsters, tortues, poissons, etc.) et de recourir à des activités éthiques sans animaux ou à des visites de refuges ou de sanctuaires plutôt qu'à des sorties dans des zoos ou des fermes pédagogiques.
- ▶ **Lieux accessibles aux chiens**, avec une sensibilisation des commerçants. Cela peut passer par la distribution d'un label signalant que les chiens sont les bienvenus dans les différents établissements. Parallèlement, le développement d'espaces de liberté – sans laisse et adaptés – est préconisé.



# 5

## Alternatives végétaliennes



**L'échevin(e) en charge du Bien-être animal veille à garantir le développement de l'alimentation végétale. Cela implique de proposer des alternatives végétaliennes lors des événements organisés par la ville ou la commune, permettant ainsi aux participants d'opter facilement pour des aliments sains et respectueux des animaux.**

Dans le cadre de la mise en place d'une politique alimentaire respectueuse des animaux, une alternative végétalienne de qualité est intégrée de façon récurrente dans les cantines scolaires, au niveau du CPAS et dans les cantines des collectivités.



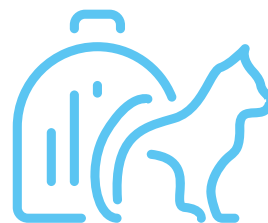


# 6

## Chats errants

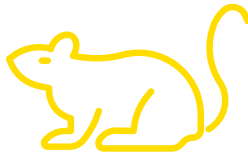
Afin de lutter contre la surpopulation féline et l'atteinte au bien-être animal qui en découle, il est indispensable que les administrations communales mènent une politique de gestion et de stérilisation des chats errants. Une commune soucieuse du bien-être animal mettra en place un plan de gestion global qui englobe plusieurs aspects, notamment :

- ▶ **Campagne de stérilisation des chats errants**, incluant un suivi de leur état de santé après leur réintégration dans leur environnement ;
- ▶ Promotion de la **stérilisation des chats domestiques chez les particuliers**, que ce soit à travers des campagnes de sensibilisation ou des incitations financières ;
- ▶ Établissement d'un programme de **nourrissage contrôlé** afin d'assurer une alimentation adéquate pour les chats errants, tout en évitant les problèmes liés à la surpopulation et à la compétition alimentaire ;
- ▶ Création et entretien **d'abris pour les chats errants**, leur offrant un refuge sûr et protégé.



“ Les propriétaires de chats doivent être informés de leur devoir de faire stériliser leurs animaux.”

# 7



## Une gestion éthique pour tous les animaux

**La gestion des populations animales sur le domaine public et/ou à l'état sauvage telles que les pigeons, les rongeurs et autres espèces représente un défi majeur où le bien-être animal est souvent négligé, voire ignoré.**

En effet, certaines communes adoptent des approches aussi brutales qu'inacceptables telles que les opérations de capture et de mise à mort des pigeons. De même, l'empoisonnement des rats ainsi que la chasse aux ratons laveurs, aux renards et à d'autres animaux sont des pratiques courantes, souvent mises en œuvre sans prise en compte des alternatives ou des mesures moins cruelles, qui sont pourtant plus que nécessaires.

En matière de gestion des populations de pigeons, une commune engagée en faveur du bien-être animal adoptera une approche progressiste, en privilégiant la mise en place de distributeurs automatiques de grains contraceptifs ou l'utilisation de pigeoniers contraceptifs, incluant un programme de nourrissage contrôlé.

Parallèlement, des efforts de prévention et de sensibilisation des citoyens doivent être impérativement entrepris, car il est indéniable que nos comportements néfastes tels que la mauvaise gestion des déchets et des poubelles contribuent à l'augmentation de la présence de rongeurs et de pigeons.



© Adobe Stock



# 8



## Expositions et divertissements

**Les animaux ne devraient en aucun cas être maintenus dans des lieux ou environnements qui ne respectent pas leurs besoins éthologiques et physiologiques.**

GAIA demande aux autorités locales d'interdire toute activité commerciale et de divertissement exposant et exploitant les animaux sur le territoire communal. Ces activités portent atteinte au bien-être animal et sont souvent source d'acquisitions impulsives. Il y a lieu d'interdire :

- ▶ L'installation de cirques utilisant des animaux ;
- ▶ Les activités à caractère folklorique impliquant des animaux ;
- ▶ La vente et l'exposition d'animaux vivants sur les marchés (déjà interdites en région bruxelloise) ;
- ▶ Les spectacles de rapaces ;
- ▶ Les promenades en calèche (déjà interdites en région bruxelloise) ;
- ▶ Les concours de chants de coqs ;
- ▶ Les expositions félines et les bourses aux reptiles et oiseaux (déjà interdites en région bruxelloise) ;
- ▶ Etc.

# 9



## Feux d'artifice

**Si les feux d'artifice sont, pour certains, un moment de magie, ces détonations soudaines et violentes constituent un moment d'angoisse et de stress pour les animaux.**

Chaque année, ces événements sont malheureusement associés à des incidents tragiques où des animaux se perdent, se blessent, voire trouvent la mort.

Nous encourageons vivement les communes à donner l'exemple en renonçant à l'organisation de feux d'artifice. Pour celles désireuses de proposer des alternatives, nous suggérons la mise en place de spectacles son et lumière ou l'utilisation de drones ou de feux d'artifice à bruit contenu.

“ Chaque année, ces événements sont malheureusement associés à des incidents tragiques où des animaux se perdent, se blessent, voire trouvent la mort.”





# 10

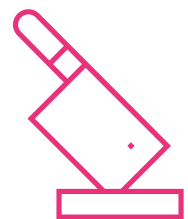
## Abattage à domicile

**Chaque année en Wallonie, de nombreux animaux sont abattus à domicile sans étourdissement préalable – et donc en toute illégalité. En effet, la législation wallonne impose un étourdissement préalable pour tout abattage.**

Même si un particulier souhaite procéder à un étourdissement, il n'a de toute façon ni l'expérience ou les capacités requises, ni le matériel adéquat pour le faire. Autrement dit, en pratique, l'abattage à domicile avec étourdissement est tout simplement impossible à réaliser, et donc illégal.

C'est pour ces raisons que GAIA demande aux communes, d'une part, de cesser la délivrance d'autorisations d'abattage d'animaux à domicile et, d'autre part, de rejeter les déclarations d'abattage.

GAIA demande par ailleurs aux autorités de prévoir le strict contrôle de la législation en vigueur et la rédaction systématique de procès-verbaux en cas d'infraction.





© Adobe Stock



Voice of the Voiceless

MEMORANDUM 2024  
**10 POINTS D'ACTION**  
**POUR UNE COMMUNE RESPECTUEUSE DES ANIMAUX**

Élections Communales 2024

GAIA met au service du monde politique son expertise, des données techniques et un appui juridique.

GAIA asbl

E-mail: [info@gaia.be](mailto:info@gaia.be) Tél.: +32 (0)2 245 29 50 Rue du Houblon 43, 1000 Bruxelles

WALLONIE